

L'an deux mil quinze, le dix septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA FLACHERE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte SORREL, Maire.

PRESENTS : PAGES, MOREAU, ROCHAS, SOUTON, LOCATELLI, SORREL, DUFAYARD, PELLOUX
ABSENTS : MM. ARRIBERT, REYMOND

Madame SOUTON a été élue secrétaire.

Mme Le Maire informe l'assemblée que deux points ont été rajoutés à l'ordre du jour :

- Adhésion assurance statutaire
- Réfections chemins communaux programme 2016

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2015

APPROBATION DES COMPTE-RENDUS

Le compte rendu du 23 juin 2015 a été approuvé à l'unanimité.

ADHESION D'UN CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUAIRES DU CDG38

Mme Le Maire fait part des résultats de la consultation du CDG38 concernant l'assurance groupe pour les risques statulaires pour les agents communaux. L'assureur retenu est Groupama/GRAS SAVOYE pour les années 2016-2019 avec confirmation que la continuité entre les deux contrats soit assurée.

Mme Le Maire après avoir exposé les éléments propose l'adhésion au 1^{er} Janvier 2016.

L'assemblée donne son accord et charge Mme Le Maire de signer la Convention correspondante.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE- SERVICE INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Actuellement, nous sommes en RNU (Règles Nationales d'Urbanisme) sous le couvert de la DDT. Ce service est petit à petit supprimé, l'état se désengageant de la mission de contrôle et d'instruction des dossiers d'urbanisme. Ces fonctions sont reprises par la CCPG qui a recruté le personnel nécessaire. Notre PLU est arrêté et a été déposé à la Préfecture. Dès son acceptation par les instances de l'état, nous ne pourrons plus bénéficier des services de la DDT.

De ce fait, Mme Le Maire confirme à l'assemblée la nécessité de statuer sur l'adhésion de la commune aux services instructeurs de la CCPG qui auront pour rôle l'étude de la conformité des demandes par rapport au PLU, en précisant que ces actions ont un coût :

- Certificat d'urbanisme : 68.86€ TTC
- Déclaration préalable : 119.94€ TTC
- Permis de construction ou démolir : 171.35€ TTC
- Permis d'aménager : 205.54€ TTC

Les membres présents confirment leur accord pour une adhésion avec l'application dès acceptation du PLU. Ils demandent également à Mme Le Maire à ce que les frais d'instructions soient répertoriés aux pétitionnaires.

AMENAGEMENT TEMPS DE TRAVAIL SECRETARIAT / PERMANENCE

Suite au départ de Mme MILESI, dont le temps de travail était de 12h/semaine, il est proposé de porter celui-ci à 15h/semaine.

Par ailleurs, les jours d'ouverture du secrétariat sont actuellement le Mardi et Jeudi de 14h30 à 19h et le Samedi de 9h à 12h. Les nouveaux horaires seront le Mardi, Mercredi et Jeudi de 14h à 19h avec une ouverture au public de 17h à 19h à compter du 1^{er} Octobre 2015.

Les membres présents donnent leur accord sur ces aménagements.

CHANGEMENT DES COMPTEURS D'EAU

Conformément à la loi, nous sommes dans l'obligation de changer les compteurs d'eau tous les 10 ans. Cela n'a jamais été fait (mis à part les nouvelles constructions). Certains affichent un grand nombre de m³. Nous avons donc une centaine de compteurs à changer.

Une consultation a été faite et c'est Mr FAUBERT, plombier qui a été retenu.

L'assemblée donne son accord pour lancer la commande des compteurs et faire réaliser les travaux.

REFECTION CHEMINS COMMUNAUX

En date du 23 Juin 2015, une délibération avait été prise pour la réfection de deux chemins :

- Chemin des Châtaigniers
- Chemin de Pierre Plates

Or, il s'avère que nous avons omis de prendre en compte :

- La partie du chemin démarant en face de l'espace Georges Talbot pour une partie (Chemin des Grandes terres).
- Chemin du Rogier
- Chemin du Faubourg

L'assemblée donne son accord pour cette modification, les travaux seront effectués en fonction des devis.

RETROCESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN EN BORDURE DE LA RD9

Madame le Maire informe l'Assemblée que lors des travaux d'aménagement de sécurité de la RD9, au niveau du Boissieu, nous avons constaté qu'une bande de terrain était la propriété du Conseil Général (devant chez Mme POULAT et Mme REY) ainsi que le mur soutenant le terrain avant le pont (ancien quai d'accès au tramway). Une bande de terrain derrière celui-ci est également concerné.

La commune utilise une partie de ce terrain (sur lequel est installé un banc) comme zone de stationnement et de libre circulation des piétons.

C'est pourquoi, Mme Le Maire propose pour régulariser cette situation :

- De demander la rétrocession de ce terrain à la Commune

- La rétrocession éventuelle du mur et de la bande de terrain ainsi qu'une partie de terrain à Mme REY et Mme POULAT ; frais à leurs charges
- De demander au Conseil Général quels seraient les frais pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les propositions présentées et autorise Mme Le Maire à faire les demandes nécessaires.

DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Le diagnostic a été réalisé, nous n'avons pas encore reçu le compte rendu.

L'analyse a été faite sur l'ensemble de la commune, des travaux sont à effectuer aux niveaux des différents postes : Le Boissieu ; Tram ; Mr TOURNOUD et Mr SOUTON J-M, Combelle.

Dans les petites rues, il reste encore des ampoules énergivores, les parties récentes sont conformes. Quelques travaux sont à faire au niveau des coffrets.

L'attention a été attirée sur les éclairages automatiques, les compteurs seront à changer.

Mme Le Maire confirme que nous ne sommes pas d'accord pour le « sans lumière » mais pour un dispositif diminuant l'intensité lumineuse pendant la nuit.

PROJET AMENAGEMENT PARKING ENTREE SUD

Suite à la récupération par la commune d'un angle de terrain, Mme Le Maire propose le réaménagement du parking actuel et soumet le projet correspondant :

- 20 places de parking dont une handicapée
- Petite zone avec une table/ banc et pourquoi pas un jeu
- Une bordure d'arbres

L'assemblée valide le projet et charge Mme Le Maire de faire les démarches nécessaires.

INSTAURATION DU TAUX 20% POUR LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AU CHEF-LIEU SECTEUR « LA CURE »

Mme Le Maire rappelle la délibération prise le 28 novembre 2013 concernant l'instauration de cette taxe.

Considérant que le projet de « La Cure » se concrétise et par ce fait celui de l'aménagement des terrains voisins en vue des constructions, Mme Le Maire propose la reconduction dans son intégralité de la décision précédente.

L'assemblée donne son accord.

DIVERS

- **Route de l'église**

La Route de l'Eglise a été rétrocédée par le Conseil Général à la commune. La chaussée enrobée va être refaite par le Conseil Général. La zone à partir de l'entrée du lotissement de la Combelle à la route de Sainte Marie du Mont sera fermée du 15 novembre au 15 avril (modifiée selon les intempéries) par arrêté du Maire. Une barrière sera posée de part et d'autre de la zone avec un panneau d'interdiction et l'affichage de l'arrêté.

Une information sera faite :

- Au SDIS
 - Aux transports scolaires
 - A la gendarmerie
 - Au Maire de Sainte Marie du Mont
 - Aux habitants de notre commune par mail, dont nous avons les adresses, sur le site de la commune et sur le Flach'info
-
- **Remerciement de la Foire**

Les remerciements pour la Foire auront lieu le 23 octobre 2015 à l'espace Georges Talbot à 19h.